

**NEUCHÂTEL** Depuis jeudi, un comptoir de récupération a pris place à la déchetterie de Plaines-Roches. Ce projet est né de la collaboration entre la Ville, le CSP, Emmaüs et les ateliers Phénix.

## Les objets trouvent une seconde vie

ANTONELLA FRACASSO

Les objets qui ne sont plus utilisés par les uns peuvent faire le bonheur des autres! Tel est l'objectif du projet lancé à la déchetterie de Plaines-Roches, à Neuchâtel, où un comptoir de récupération a pris place jeudi. Cette démarche est le fruit d'une collaboration entre le Centre social protestant (CSP), Emmaüs-la Récupe, les ateliers Phénix et la Ville. Une phase test de six mois a commencé. Si le concept donne satisfaction, il pourrait être reconduit.

Ayant pour but de limiter le gaspillage, le projet a eu des débuts glorieux. Pourtant, malgré le thermomètre négatif, les affaires ont démarré gentiment mais sûrement. «Ça s'est bien passé, d'autant que les gens ne sont pas encore au courant. Le premier jour, on a rempli une vingtaine de cartons de bananes!», s'exclame, enthousiaste, Letissia Perrin, responsable des bénévoles à Emmaüs. Venue apporter ses déchets usuels, une dame a été agréablement surprise: «C'est tendance de récupérer des objets qu'on n'utilise plus. Une très bonne idée, car on jette trop.»

### «Le premier jour, on a rempli une vingtaine de cartons de bananes.»

LETISSIA PERRIN  
RESPONSABLE DES BÉNÉVOLES  
À EMMAÛS

Les usagers peuvent accéder au matériel de seconde main uniquement dans les magasins du CSP et d'Emmaüs qui, seuls, réceptionnent les objets. Par ailleurs, le responsable de Plaines-Roches précise que même le personnel a l'interdiction de se servir. «Quand on voit tous les objets jetés, parfois encore emballés, ça fait mal au cœur.»

Le comptoir de récupération est accessible trois jours par semaine aux habitants de Neuchâtel, Corcelles-Cormondèche, Peseux et Valangin. Le jeudi, il est tenu par Emmaüs, le vendredi par le CSP et le mardi après-



Malgré le froid glacial, les usagers étaient au rendez-vous et les affaires ont démarré gentiment au comptoir de récupération. CHRISTIAN GALLEY

midi par les ateliers Phénix. Les deux premières institutions récupèrent du matériel pour ravitailler leurs magasins. Le cas diffère pour les ateliers Phénix, qui utilisent les objets de seconde main pour leur programme Explor'Art. L'occasion pour des jeunes en rupture socioprofessionnelle de transformer du matériel en œuvres artistiques.

Ce projet a vu le jour sous l'impulsion du Conseil général de Neuchâtel, qui avait voté un crédit pour la mise en conformité de certains secteurs, dont la déchetterie. La récupération de matériel d'occasion a suivi. «La phase test permettra d'évaluer la faisabilité du projet et de vérifier que ça ne perturbe ou ne ralentisse pas le fonctionnement de la déchetterie», note Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, qui s'est chargé de contacter les institutions. «Plus de 400 véhicules entrent chaque jour à Plaines-Roches. Il ne faut pas que les usagers restent trop longtemps ou récupèrent des objets sur place.»

#### Une saine concurrence

Emmaüs connaît bien ce concept de récupération, puisque l'institution a participé au lancement d'un projet analogue à la

déchetterie de Cortailod il y a un an et demi (lire encadré). «Nous avons pensé qu'il serait intéressant de collaborer avec notre meilleur concurrent», signale en plaisantant Bernard Frey, chef de projet la Récupe, à Emmaüs. Même son de cloche au CSP. «Ce comptoir de récupération est une excellente idée tant pour nous que pour Emmaüs. Ça évite aux gens de se débarrasser d'objets uti-

lisables, que nous pouvons récupérer dans nos boutiques», indique Pierre Borer, directeur du CSP.

Chaque institution conserve le matériel récupéré. Responsable du secteur ramassage au CSP, Baptiste Tritten explique: «Nous répartissons les objets en fonction des besoins, de sorte à ce qu'il y ait toujours un peu de tout dans nos boutiques. C'est pratique car nous trions tout sur place.»

Le CSP a commencé avec deux employés derrière le comptoir. «Nous avons l'intention d'intégrer rapidement des personnes en réinsertion professionnelle», observe Pierre Borer. «Pendant cette phase test, il va falloir vérifier si ça répond à un besoin, mais aussi voir comment développer ce projet qui demande du suivi au niveau du personnel et des gens en réinsertion professionnelle.»

#### «AU-DELÀ DES ESPÉRANCES À CORTAILLOD»

A l'éco-débaras de la Dilac (Déchetterie intercommunale de la Croix), à Cortailod, les objets utilisés ont droit à une seconde vie depuis un an et demi. Mis en place par une antenne d'Emmaüs et Vadec, sous l'impulsion du mouvement écologiste la Chaussure rouge, ce concept de récupération «fonctionne très bien! C'est au-delà de nos espérances», souligne, enthousiaste, Bernard Frey, chef de projet la Récupe, à Emmaüs.

Au départ, un espace avait pris place dans l'ancienne déchetterie. Depuis le printemps passé, un emplacement spécial est réservé au projet Récupe d'Emmaüs dans le nouveau site. «On nous a très bien intégrés», relève Bernard Frey. «Les gens viennent exprès les jours où nous sommes là.» Vêtus de gilets rouges, trois bénévoles accueillent les usagers chaque jeudi et un samedi par mois. «On pourrait étendre à tous les samedis, mais il faudrait du monde», note Letissia Perrin, responsable des bénévoles pour Emmaüs. Tous types d'objets de seconde main sont apportés, sans prédilection. Habits, livres, électroménagers, meubles... «Surtout lors de dé-

ces, de déménagements ou des objets à double. C'est une vraie cour des miracles», poursuit en souriant Bernard Frey. «Ces objets sont ensuite revendus au magasin. Le profit de la vente est utilisé pour des actions de solidarité. Quant aux personnes modestes, elles ont l'occasion d'acquiescer des objets bon marché.» Letissia Perrin rétorque: «On fait d'une pierre deux coups. C'est pratique car le tri se fait directement sur place. Parfois, les gens ont honte de se débarrasser d'objets neufs. Ils sont contents de savoir qu'ils seront utiles à d'autres.»

#### Le projet pilote a séduit

«Ce projet pilote a rapidement séduit les politiques, Vadec et la Ville de Neuchâtel», explique Bernard Frey. D'où la création d'un comptoir de récupération depuis la semaine dernière à la déchetterie de Plaines-Roches, dans le chef-lieu, cette fois en collaboration avec le Centre social protestant et les ateliers Phénix. Par ailleurs, ce concept tendance devrait continuer de s'exporter. «C'est très politiquement correct mais sincère.»

### NEUCHÂTEL Un livre et une visite guidée de la collégiale

L'illustratrice Béatrice Zumwald et la diacre Elisabeth Reichen verniront samedi un petit livre consacré à la collégiale de Neuchâtel. A cette occasion, les deux Neuchâteloises organisent à 10h30 une visite commentée du lieu. «Un livre sera offert à chaque famille», précise Béatrice Zumwald.

«C'est un fascicule plutôt destiné aux enfants; mais en tant qu'adulte, on apprend plein de choses aussi», note l'illustratrice. Ancienne institutrice, elle s'est chargée, en plus des dessins, de l'aspect pédagogique, tandis que sa collègue s'est occupée des aspects historiques et religieux. Les photographies et la mise en page ont été réalisées par un autre Neuchâtelois, François Noguera. ● NHE

#### MÉMENTO



#### SAINT-AUBIN

**Théâtre.** La troupe A3 présente, dès vendredi à la Tarentule de Saint-Aubin, la pièce «Couple ouvert à deux battants». La pièce, écrite par Dario Fo et Franca Rame, commence par la tentative de suicide d'Antonia, menée au désespoir par les frasques extraconjugales de son mari. Représentations jusqu'au 29 janvier, le jeudi, vendredi et samedi à 20h30 et le dimanche à 17h. Réservations par téléphone au 032 835 21 41.

#### NEUCHÂTEL

**Jam Session.** Le guitariste vaudruzien Félix Rabin animera une jam blues-rock, demain soir dès 20h45 au bar King, à Neuchâtel.

#### LA NEUVEVILLE

**Chanson.** Les Petits Chanteurs à la gueule de bois se produiront vendredi à 20h30 à la Tour de rive, à la Neuveville. Ils y présenteront leur nouveau spectacle pour adultes, intitulé «La gâchette», qui «ranime l'art de la chanson cochonne».

#### FAUNE AVIAIRE

### Un œil sur les lacs de Neuchâtel et de Morat

Le traditionnel recensement des oiseaux d'eau sur les lacs de Neuchâtel et de Morat se déroulera le dimanche 15 janvier. Les personnes intéressées à participer à ce comptage peuvent s'annoncer au responsable de secteur François Claude (de Vaumarcus à Marin ainsi que le canal de la Thielle) à l'adresse francois.claude@unine.ch. Le recensement a lieu deux fois l'an: à la fin de l'automne (68 000 oiseaux dénombrés en novembre dernier) et en hiver. Le pourtour du lac de Neuchâtel est divisé en 13 secteurs. ● RÉD - COMM

**JUSTICE** Peine avec sursis confirmée contre un automobiliste qui avait perdu les pédales.

## Avec la sécurité urbaine, les insultes ne passent pas

L'automobiliste chaux-de-fonnier s'est excusé. A la demande de la présidente du Tribunal de police de Boudry, il s'est même tourné vers l'agent de la sécurité urbaine (archives David Marchon) de la ville de Neuchâtel et a réitéré ses excuses. Mais cette tentative de conciliation n'a pas porté ses fruits. Inflexible, l'agent a refusé de retirer sa plainte pour insultes «par respect pour l'uniforme», a-t-il précisé hier.

Ce matin du 28 octobre dernier, l'automobiliste place hâti-

vement son disque bleu derrière le pare-brise. En sortant d'une boulangerie il voit un agent en train de le verbaliser, car le disque n'indique pas la bonne heure d'arrivée. «C'est vrai qu'il a bougé», admet le fautif tout en contestant une volonté délibérée de tricher. Le prévenu admet tout autant facilement qu'il n'aurait pas dû, à plusieurs reprises, traiter le fonctionnaire de la Ville de certains noms d'oiseau. «J'en appelais au bon sens de l'agent. Mais il n'a rien voulu en-



tendre. Du reste, j'ai payé l'amende deux jours plus tard», s'est défendu l'automobiliste. En vain.

«Je dois confirmer l'ordonnance pénale à votre rencontre; je n'ai pas le choix, puisque les faits sont admis», a jugé la présidente Nathalie Kocherhans. L'impoli est donc condamné à trois jours-amende à cent francs avec deux ans de sursis et aux frais de la cause (600 francs). «Vous auriez pu contester l'amende et peut-être bénéficier de compréhension», a précisé la juge. ● STE